

SEANCE ORDINAIRE DU 28 NOVEMBRE 2002

BUREAU :

Président : M. François LANCE
Vice-présidente : Mme Annick BOUNOUS
Secrétaire : M. François BAERTSCHI
Membres : M. Gilles AUGSBURGER, Mme Andrée JELK-PEILA,
M. Charles PAGE

Sont présents :

MM. Vincent BERNASCONI, Aldo CAVALERI, Mmes Martine CASUTT, Mariefrance DANCET, Marceline DILONARDO, MM. Alain ERETZIAN, Yves FAVRE, Marc GUILLERMIN, Pierre-Henri HEIZMANN, Henri IMHOF, Pierre JAQUET, Mme Christiane LAPAIRE, MM. Jean-Pierre LEWERER, Mathieu LEWERER, Stéphane LORENZINI, Mme Maria MALAGOLI, M. Christian MARCHIANDO, Mme Carla MELVYN, MM. Jean-Pierre PASQUIER, Alberto PEREZ IRIARTE, Frédéric RENEVEY, André RICHERT, Mmes Sylviane SCHENKER, Patricia SOLIOZ, MM. Victor TODESCHI, Pierre-Alain VOLERY, Mme Marina WYSS LOTTAZ, M. Dominique ZEHFUS

Excusés : M. Marco FOLLMY, Conseiller administratif
Mme Nathalie REVILLOD

Assistent à la séance : M. Walter SPINUCCI, Maire
M. Pascal CHOBASZ, Conseiller administratif
Mme Maya AUGSBURGER, Secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 31 octobre 2002
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) **Commission de l'administration et information –
Séance du 18 septembre 2002 –
Rapporteur : M. Dominique ZEHFUS**
Nomination des Présidents et Vice-présidents des locaux de vote
pour l'an 2003 **p. 1179** **Vote**
- 7) **Commission des sports – Séance du 7 novembre 2002 –
Rapporteur : M. Dominique ZEHFUS**
 - a) Patinoire de Marignac – Audition de M. J.-P. Ehinger, directeur
du centre sportif de Sous-Moulin
 - maintien provisoire de la patinoire actuelle **p. 1180** **Vote de principe**
 - principe d'une nouvelle patinoire plus grande
 - et couverte **Vote de principe**
 - b) Divers

Séance ordinaire du 28 novembre 2002

- 8) **Commission de l'administration et information –
Séance du 23 octobre 2002 –
Rapporteur : Mme Andrée JELK-PEILA**
Motion « Un parlement des jeunes à Lancy »
– Audition de M. Claudio Deuel, délégué à la jeunesse de la
Ville de Genève **p. 1184 Information**
- 9) **Commission de l'administration et information –
Séance du 6 novembre 2002 –
Rapporteur : Mme Andrée JELK-PEILA**
Présentation du site Intranet **p. 1185 Information**
- 10) **Commission des écoles, culture et loisirs –
Séance du 14 novembre 2002 –
Rapporteur : Mme Marceline DILONARDO**
Rencontre avec les centres de loisirs actifs sur la Ville de Lancy :
– Centre Marignac
– Terrain d'aventure du Petit-Lancy
– Terrain d'aventures de Lancy-Voirets
– Villa Tacchini
– Coordination des locaux autogérés **p. 1186 Information**
- 11) **Commission de l'aménagement du territoire –
Séance du 18 novembre 2002 –
Rapporteur : M. Gilles AUGSBURGER**
a) Enquête publique concernant un projet de modification à la loi sur
le réseau des transports publics du 17 mars 1988 **p. 1190 Résolution**
b) Projet de modification des limites de zones No 29248-543
(abrogation d'une zone de développement 3)
Pied du champignon **p. 1191 Arrêté**
c) Divers
- 12) Projet de motion du groupe Radical « L'école pour l'école » **p. 1192 Vote**
- 13) Propositions individuelles et questions **p. 1194**
- 14) Questions du public **p. 1196**

M. LANCE : Mesdames, Messieurs bonsoir. J'ouvre cette séance ordinaire du Conseil municipal en saluant les Conseillers municipaux présents. Je salue également M. le Maire, M. Walter Spinucci, je salue notre huissier, M. Breda, je salue notre procès-verbaliste, Mme Augsburguer, le public ainsi qu'éventuellement le représentant de la presse.

Je dois excuser tout d'abord l'absence de M. Marco Föllmi qui est en déplacement au Canada pour des raisons familiales. J'excuse également Mme Revillod qui essayera de nous rejoindre tout à l'heure, ainsi que M. Page, qui lui également essayera de nous rejoindre plus tard.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté.

Séance ordinaire du 28 novembre 2002**2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 31 OCTOBRE 2002**

M LANCE : Le procès-verbal est approuvé, avec mes remerciements à Mme Augsburger pour son travail.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. LANCE : Tout d'abord, en ce mois de novembre, nous avons eu à déplorer le décès de deux anciens Conseillers municipaux de notre commune. Il s'agit de M. Armand Python, Conseiller municipal démocrate-chrétien de 1973 à 1979, décédé le 8 novembre, et récemment, de M. Raymond Bosonnet, Conseiller municipal radical de 1959 à 1979, Président du Conseil municipal à deux reprises, soit en 1965-1966 et 1978-1979. M. Bosonnet est décédé le 23 novembre, le dernier adieu a eu lieu cet après-midi. Nous présentons à leurs proches notre profonde sympathie, et pour honorer leurs mémoires et leur engagement pour notre commune, je prierai cette assemblée de se lever, et d'observer une minute de silence. Je vous remercie.

J'ai reçu une lettre de l'Association pour le développement harmonieux du quartier des Mouilles.

« Concerne les besoins du quartier des Mouilles

Monsieur le Président, veuillez trouver en annexe une copie de la lettre d'accompagnement d'une pétition remise au Conseil administratif le 5 novembre 2002, pour un aménagement du square central du quartier des Mouilles. Nous vous remercions de votre attention, et vous prions d'agréer, etc. »

M. LANCE : Je vous lis donc le courrier adressé au Conseil administratif :

« Messieurs les Conseillers administratifs, veuillez trouver ci-jointe une pétition pour un aménagement du square central, jeux supplémentaires, pergola, panneaux d'affichage, munie de 216 signatures, dont 81 enfants.

Nous espérons vivement que vous serez en mesure de répondre rapidement à nos demandes. Dans cette attente, nous vous présentons, etc. »

4. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. SPINUCCI : Je réponds immédiatement à la lettre-pétition qui vous a été adressée concernant le quartier des Mouilles, pour vous dire que, dans l'immédiat, nous ne pouvons rien entreprendre, pour la simple raison que la commune de Lancy n'est pas propriétaire des lieux. Il y a notamment un des propriétaires qui est récalcitrant, et n'entend pas pour l'heure, signer l'acte de cession des diverses parcelles à la Ville de Lancy. Dans ces conditions, nous ne pouvons pas intervenir. Nous avons par ailleurs déjà reçu les représentants des pétitionnaires et leur avons expliqué notre problème.

La deuxième communication concerne la demande formulée par M. Baertschi concernant l'attribution des jetons de présence acceptés par votre Conseil. Le Conseil

Séance ordinaire du 28 novembre 2002

administratif a arrondi la somme à Fr. 3'000.--, qui ont été attribués à la Chaîne du Bonheur, soit Fr. 2'000.-- pour l'Asie et Fr. 1'000.-- pour l'Allemagne.

Encore une communication. Faisant suite à la communication de M. Pasquier qui a lu dans le journal Onésien une annonce pour faire appel à des candidatures, en vue des prochaines élections municipales, nous avons donné suite, et cette annonce, légèrement modifiée, paraîtra dans le prochain Lancéen.

M. CHOBAS : Une réponse à M. Pasquier qui suggérait d'affréter, si ce n'est un avion, tout au moins un wagon pour se rendre le 4 décembre à Berne pour l'élection à la succession de Mme Ruth Dreifuss. Le problème est le suivant : s'il est relativement facile de se rendre à Berne par le train - le train idéal part à 0516 heures de la gare Cornavin - il est par contre extrêmement difficile d'obtenir des places pour la tribune. A titre informatif, le Conseil administratif n'a reçu qu'une invitation pour la tribune, place destinée au Maire, donc à mon voisin de gauche. Et celui qui vous parle prendra le train, avec d'autres membres du parti Socialiste, mais il n'est pas du tout sûr de pouvoir accéder à la tribune et risque de devoir suivre, à la télévision, l'élection. Il faut en être conscient. Celles et ceux qui pourraient être intéressés à le faire, peuvent évidemment prendre le train de 0516 heures, mais par contre, il y a de grandes difficultés- si ce n'est quasiment une impossibilité - d'avoir des places pour la tribune des Chambres fédérales. Je laisse le libre choix à chacun de prendre la décision qu'il juge utile en la matière.

5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

6. COMMISSION DE L'ADMINISTRATION ET INFORMATION - Séance du 18 septembre 2002 - Rapporteur : M. Dominique ZEHFUS

Nomination des Présidents et Vice-présidents des locaux de vote pour l'an 2003

=====

M. ZEHFUS présente le sujet : La liste est complète et elle est dans les mains de vous tous. Rappelons que la répartition se base sur les élections municipales de 1999 et elle reste inchangée. Chaque parti sera présent pour les élections du Conseil municipal et du Conseil administratif mais, pour ces deux élections, le service des votations a décidé que le dépouillement sera centralisé à Uni-Mail à la suite des dysfonctionnements lors des élections du Procureur général.

Aux questions des commissaires, il est répondu que si des modifications avaient lieu après les votations du Conseil municipal de 2003, elles seraient prises en compte.

Séance ordinaire du 28 novembre 2002

D'autre part, question a été posée si un mode d'emploi existait pour les Présidents des locaux de vote, car de nombreuses personnes refusent cette charge en raison du flou. Il est répondu qu'une séance avait été organisée en début de législature.

La commission a donné son aval pour la répartition proposée.

Mme MALAGOLI : Dans les pages 2 et 3, une erreur s'est glissée dans mon adresse, j'habite l'avenue Eugène-Lance 40 et non pas 48.

M. FAVRE : M. Laurent Koelliker qui était prévu le 4 mai aux Palettes, Lancy 3, quitte la commune pour des raisons professionnelles, et sera remplacé par M. Badet Fabrice, je communiquerai l'adresse.

Mme SOLIOZ : C'est la même remarque que Mme Malagoli, j'habite au 51, chemin du Gué.

Mme MELVYN : J'aimerais ajouter, à la page 2, le suppléant manquant sera Mme Suzanne Richert, née en 1945, avenue du Curé-Baud 22.

Vote accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

7. COMMISSION DES SPORTS – Séance du 7 novembre 2002 - Rapporteur : M. Dominique ZEHFUS

- a) **Patinoire de Marignac – Audition de M. J.-P. Ehinger, directeur du centre sportif de Sous-Moulin**
- **maintien provisoire de la patinoire actuelle**
 - **principe d'une nouvelle patinoire plus grande et couverte**

=====

M. ZEHFUS présente le sujet : Notre invité est le directeur, depuis 20 ans, de ce centre intercommunal qui regroupe les communes de Chêne-Bourg, Chêne-Bougeries et Thônex. Il est un habitué des séances de commission, ayant été lui-même Conseiller municipal.

Ouverte en décembre 2000, la patinoire a fait l'objet de deux référendums qui ont rétréci le projet de base. En quelques mots, il s'agit d'une patinoire de 60 x 30 m., avec couverture fixe. Le coût, estimé à 13.5 mios devrait atteindre 15 à 16 mios de francs, les comptes n'étant pas encore définitivement bouclés. Cette installation fait partie du centre sportif et, depuis l'ouverture de la patinoire, les collaborateurs ont passé de 6 à 8. Mentionnons encore l'appel à des collaborateurs auxiliaires, ce qui peut favoriser la réinsertion de chômeurs.

Cette patinoire répond à un réel besoin. Pour preuve, le club local de patineurs compte 300 enfants. Il s'agit d'une installation publique dont les heures d'ouvertures sont réparties entre les différentes équipes de hockey, le patinage artistique et synchronisé ainsi que les ouvertures au public. A ce sujet, vu la fermeture des Vernets le week-end en raison des matchs, on peut compter sur la glace de Sous-Moulin jusqu'à 150 patineurs, soit un total de 500 qui tournent pour la journée

Séance ordinaire du 28 novembre 2002

Pour la saison 2001-2002, il y a eu 73'100 entrées enregistrées, total théorique, car le calcul est difficile en raison des porteurs d'abonnements. D'autre part, la location des patins a très bien fonctionné, ce qui génère une recette d'environ Fr. 60'000.--. La gratuité est de mise pour les écoles des 3 communes, de même que la location des patins.

Parlons chiffres : les charges s'élèvent à Fr. 768'000.--. Si on déduit les recettes totales, comprenant les entrées, abonnements, locations diverses, dont le montant atteint environ Fr. 300'000.--, on arrive à un chiffre de Fr. 468'000.-- de charges, sans compter les amortissements pour un investissement de 15-16 mios.

Après le brillant exposé de notre invité, les réponses aux questions des commissaires peuvent être résumées comme suit : le club local de hockey est subventionné par la commune, de même que celui du patinage artistique. La gratuité de la patinoire des Vernets pour toutes les écoles du canton fait concurrence car Sous-Moulin est sur la ligne directe des TPG pour la région de Vandoeuvres, etc. Les écoles préfèrent donc la patinoire du bord de l'Arve.

Il n'y a pas de conflit entre les différents utilisateurs (public et clubs), la grille horaire étant bien établie malgré une certaine pression des clubs pour l'occupation de la glace.

La patinoire de Sous-Moulin est couverte et la commune de Meyrin envisage de couvrir la sienne. Si une patinoire couverte était construite à Lancy, ce ne serait pas une concurrence avec celle de Sous-Moulin car les deux communes comptent, de chaque côté, un réservoir d'habitants important du côté français. Le sujet étant tellement intéressant, les questions se sont succédées et toutes les réponses ont donné satisfaction aux commissaires.

Après le départ de notre invité, la discussion s'est poursuivie. Il n'y a pas de place pour une patinoire de 60 x 30 m. sur le site actuel car, si on implantait une installation de ce genre, comme il en existe une à Montchoisy sur le grand bassin, le dégagement serait trop important. Notre patinoire de 18 x 36 m., même couverte, nécessite de plus en plus d'entretien et elle arrive « en fin de vie ». Rappelons ici que cette installation atteint 10 ans, ce qui est la durée pour ce genre de patinoire.

Un détail n'avait pas été annoncé dans la commission, mais il figure sur le rapport confidentiel, à savoir que la ville de Lancy met à disposition des jeunes hockeyeurs du C.P. Meyrin, la patinoire les lundi et mardi de 1800 h. à 1900 h.

De l'avis général des commissaires, il faut la garder en espérant qu'elle tienne encore cette saison. Sans patinoire, que faire de ce site en hiver. On arrivera au bout de la discussion avec deux propositions de vote de principe, à savoir :

- 1) On prolonge cette patinoire actuelle de 12 mois et, en aucun cas, on ne reconstruit une installation de ce type.
- 2) Que les mandataires intègrent dans leur étude une patinoire couverte, de dimension plus grande.

Les deux propositions ont été acceptées à l'unanimité et sans objection.

M. LANCE : Il est prévu deux votes de principes pour ce point de l'ordre du jour. J'ouvre le débat sur ce sujet.

Séance ordinaire du 28 novembre 2002

M. IMHOF : Le groupe Radical se rallie à la proposition du maintien de la patinoire actuelle, tant que les installations tiendront.

Notre groupe accepte également le principe d'une nouvelle patinoire, ce d'autant plus que pour l'instant, il ne s'agit pas de décider d'un crédit d'étude.

Cette affaire fera sans doute l'objet d'un nouveau projet dans quelques temps devant notre Conseil.

M. MARCHIANDO : Je propose que, lors des prochaines études pour la patinoire, la Commune prenne contact avec les communes avoisinantes pour éventuellement faire une patinoire intercommunale.

M. GUILLERMIN : Cela concerne le deuxième point que nous devons voter. Je ne sais pas si vous voulez séparer les deux votes.

M. LANCE : On va voter à la suite, de toute façon.

M. GUILLERMIN : Je précise bien, cela concerne une patinoire plus importante. Je ne pense pas qu'il soit opportun de voter le principe d'une patinoire couverte ce soir.

Le vote de principe est trop formel et prématuré avant la présentation de l'étude directrice, le 10 décembre, devant les Commissions des travaux et constructions et des sports.

Je rappelle que la Commission des sports n'a pas préavisé de choix. Elle a proposé d'intégrer, dans l'étude générale d'animation hivernale, la possibilité d'une patinoire couverte plus grande, parmi d'autres propositions attendues du scénographe mandaté, sans engager de nouveaux frais d'étude.

Je propose de reporter ce vote à une prochaine séance, sur la base de propositions concrètes.

M. LANCE : Il y a une proposition de renvoi du deuxième vote de principe – principe d'une nouvelle patinoire plus grande et couverte. Nous allons voter la proposition formulée par M. Guillermin.

Proposition acceptée par 14 oui – 13 non – 5 abstentions.

Nous allons voter sur le premier vote de principe – maintien provisoire de la patinoire actuelle. Je reprends la question qui a été posée en commission - le prolongement de la patinoire actuelle de 12 mois, et qu'en aucun cas, on ne reconstruise une installation de ce type.

M. SPINUCCI : Les 12 mois, c'est un peu trop restrictif, parce qu'elle pourraient encore durer 24 mois, ou 36, qu'est-ce qu'on fait dans ce cas-là ? Est-ce qu'on doit la supprimer absolument dans 12 mois, ou pas.

M. LANCE : D'après ce que j'avais compris, c'est jusqu'au début des travaux de la piscine. J'ouvre le débat par rapport à la remarque de M. Spinucci. Est-ce que vous entendez pas plus que 12 mois, ou jusqu'au début des travaux de la piscine ?

Séance ordinaire du 28 novembre 2002

M. BAERTSCHI : Oui, je suis intervenu au Bureau, peut-être en vain, ou ma proposition n'a pas été entendue. On a voté il y a deux ans, le principe de garder la patinoire jusqu'à ce qu'elle meure. Je ne vois pas pourquoi on revient là-dessus aujourd'hui, je proposais de supprimer ce vote, mais on a pensé qu'il fallait quand même le maintenir. Pour moi, tant que cette patinoire fonctionne, elle fonctionne ! Pour moi, cela va dans le sens que vous dites, il n'y a pas de raison, maintenant qu'on l'a, qu'on la supprime. S'il y a une nouvelle patinoire, ce ne sera pas en tous les cas l'année prochaine.

M. LANCE : Juste une précision, au début des travaux de la piscine, on ne pourra plus installer la patinoire.

M. SPINUCCI : Si le programme établi est maintenu, le début des travaux devrait intervenir après la saison d'été 2003, donc il n'y aura plus de possibilité d'établir la patinoire. On pourrait imaginer qu'elle reprenne son activité à l'achèvement des travaux, si elle est encore en vie.

M. LORENZINI : Je crois que les débats que nous avons vout dans le sens des propos de M. Guillermin tout à l'heure. On est à nouveau en train de se poser plein de questions, parce qu'on ne sait pas ce que l'on veut faire dans ce centre sportif. Lorsqu'on aura décidé de ce que l'on veut faire, on verra si une patinoire nouvelle est toujours utile, et à ce moment-là, on prendra une décision. Maintenant, on ne le sait pas. Attendons d'avoir la présentation des mandataires, dans 10 jours maintenant, et on prendra une décision sur l'animation hivernale que l'on veut faire.

Si on décide de faire une animation hivernale, autre qu'une patinoire, la question ne se posera plus. Si on décide que la seule animation hivernale que tout le monde veut, c'est une patinoire, alors on se reposera la question. On est à nouveau en train de se poser des questions trop tôt, alors qu'on a pas les éléments de réponse. Le vote qui est présenté, ne fixant pas de délai, on n'a qu'à dire que pour l'instant, on la garde.

M. LANCE : En principe, il faudrait reprendre la formulation de l'ordre du jour - maintien provisoire de la patinoire actuelle.

Vote de principe pour le maintien provisoire de la patinoire actuelle accepté par 31 oui - 1 non.

M. CHOBAS : Je rappelle à Mme Malagoli, mais aussi à tous les autres, que la patinoire ouvre ce week-end et que c'est gratuit.

b) Divers
=====

M. ZEHFUS présente le sujet : *Lancy Basket* - Comme déjà mentionné lors d'un précédent Conseil municipal, le Président de ce club a demandé à rencontrer notre commission.

Lancy Tennis Club du Petit-Lancy - Les discussions se poursuivent avec le Conseil administratif au sujet de la dette, et le sujet reviendra sur le tapis, devant la Commission des finances très prochainement.

Séance ordinaire du 28 novembre 2002**8. COMMISSION DE L'ADMINISTRATION ET INFORMATION -
Séance du 23 octobre 2002 -
Rapporteur : Mme Andrée JELK-PEILA**

**Motion « Un parlement des jeunes à Lancy »
Audition de M. Claudio Deuel, délégué à la jeunesse de la Ville
de Genève**
=====

Mme JELK-PEILA présente le sujet : Suite à la motion, devenue résolution, déposée il y a quelques mois, la Commission auditionne M. Claude DEUEL délégué à la jeunesse en Ville de Genève.

M. Föllmi rappelle qu'une expérience de Parlement avait été menée entre 1985 et 1991 par la Ville de Lancy. Les commissaires ont reçu des documents à ce sujet. Il s'agissait alors d'une commission ad hoc pour la jeunesse qui avait écrit aux collègues pour initier la démarche. A ce moment-là, il existait encore peu de choses au niveau cantonal. Pour M. Deuel, le Parlement des Jeunes existe à Genève de par la volonté d'un magistrat.

Un tel projet peut-il fonctionner sans la volonté des intéressés ? Il existe cependant et il reçoit une subvention de Fr. 26'000.-- et doit présenter des comptes. Le flou de ceux-ci fait que le bureau de ce parlement est actuellement sous tutelle.

Récemment, une trentaine de jeunes ont rejoint ce Parlement. Il est essentiellement composé de collégiens, des garçons, 80 %, ce qui est peu représentatif de l'ensemble des jeunes. La vitalité de cette structure reste très cyclique, souvent dynamique dans ses débuts puis s'essouffant. Il a des cycles de vie et d'activité qui vont 4 à 5 ans. Le parlement actuel n'est pas élu mais comporte un bureau auto-proclamé.

Pour M. Deuel, des structures comme la Villa Tacchini ou les centres autogérés semblent plus appropriées qu'une structure autoritairement mise en place. Il évoque un forum qui se réunirait une fois l'an de par la volonté des jeunes eux-mêmes, évitant ainsi la tentation de « singer » le fonctionnement des parlements adultes, comme c'est le cas en ville de Genève.

Lors de la discussion, les commissaires s'intéressent au mode d'information et de diffusion des activités de ce Parlement, des manières de rassembler les jeunes et des critères d'adhésion. L'information se fait via les centres de loisirs, les fichiers du Département de l'instruction publique et au travers du site Internet AGPJ.ch. A ce sujet-là, j'ai été consulter le site Internet, et lui-même se définit de cette manière-là, disant : « *Qu'est-ce un parlement des jeunes. Un parlement des jeunes est une association de jeunes au niveau d'une commune ou d'une ville qui est reconnu et respecté par les autorités. En général, un parlement des jeunes est ouvert pour les jeunes âgés entre 13 et 25 ans, cela varie d'un parlement à l'autre. Ils sont bienvenus, quelles que soient leurs nationalités, pour autant que ceci ait un rapport quelconque avec le lieu dans lequel le parlement se trouve. Chaque parlement entretient un contact privilégié avec les autorités, il est également en contact avec tous ceux qui tiennent un rôle dans la vie des jeunes, animateurs sociaux, etc.* »

Séance ordinaire du 28 novembre 2002

Récemment, le canton du Jura a lancé une étude dans toutes les classes sur les volontés des jeunes par le biais des enseignants. Un week-end a ensuite regroupé 2 représentants de chaque classe, une quarantaine de jeunes motivés en sont issus le canton s'engage à procéder à une nouvelle consultation avec ces jeunes.

Il est relevé que la finalité d'un Parlement de Jeunes est de leur donner la parole, de connaître leurs opinions que le pouvoir politique doit alors écouter s'il veut aller de l'avant. Il s'agit de susciter un lien entre les autorités et les jeunes. C'est également une école de citoyenneté.

Pour ce dernier objectif, est évoqué le crédit participatif accordé en ville de Genève aux écoles ayant un Conseil d'école, lequel s'appuie sur des conseils de classe.

Il est relevé que plusieurs écoles dans notre commune pratiquent le conseil de classe et organisent des parlements d'élèves. Ceux-ci débattent de la vie de l'école et dégagent des besoins, sans que cela soit l'objet d'un encouragement matériel.

Qu'en est-il au niveau des cycles :

- ce type de pratique existe-t-il ?
- pourrait-on envisager la convocation des délégués ?
- quelles classes d'âge devraient être concernées par un éventuel forum ?
- comment susciter ce dernier ?
- quelle suite donner à cette discussion : inviter un inspecteur, quelqu'un du cycle d'orientation, un assistant social ?
- s'en remettre au futur délégué à la jeunesse ?

Voilà les questions soulevées par la Commission pour la poursuite du travail sur cette sujet.

**9. COMMISSION DE L'ADMINISTRATION ET INFORMATION -
Séance du 6 novembre 2002 -
Rapporteur : Mme Andrée JELK-PEILA**

Présentation du site Intranet

=====

Mme JELK-PEILA présente le sujet : Rappel est fait aux membres du Conseil municipal que notre site Internet est en service depuis plus d'une année. L'étape suivante a donc été de développer et mettre en place un site « Intranet » réservé à l'administration et aux membres du Conseil municipal. L'installation de ce site, accessible grâce à un code, en est maintenant à l'étape finale et sera opérationnel dès le mois de décembre.

Une démonstration du contenu et des utilisations possibles de ce site est faite. Ce site sera accessible depuis la page Internet de la commune. Chacun disposera d'un mot de passe confidentiel et le support technique sera assuré par la commune.

Il comprend 4 modules. Le livre de bord qui permet d'avoir un état pour chaque objet. Des procès-verbaux s'y rattachent et l'information peut être sélectionnée de manières différentes au moyen de filtres.

Séance ordinaire du 28 novembre 2002

Pour l'utilisation, une documentation papier sera remise aux utilisateurs. Lancy est la première commune à se lancer dans l'Intranet, le SIACG étudiant la question, d'autres communes devraient suivre.

Des documents informatisés existent depuis les années 1990 et le site sera mis à jour par le secrétariat communal. L'usage déterminera ce qu'il en sera de l'envoi de documents papier, et sous quelle forme ils subsisteront.

2ème module : l'Agenda qui comporte les dates des séances de Commission, des manifestations. Les ordres du jour sont annexés et des e-mails annoncent les nouveautés. Les événements publics restent sur le site Internet.

3ème module : les contacts dans lesquels sont incorporées les coordonnées des Conseillers municipaux, administratifs et des membres de l'administration. Des comptes pour les Conseillers municipaux pourraient être établis par le biais du SIACG.

4ème volet : le Web mail dont l'usage est classique. Des messages pourront être adressés à l'ensemble du Conseil municipal, aux groupes ou des personne individuellement. Les documents présents sur l'Intranet ne sont ni éditables ni ne peuvent être envoyés.

Les documents présentés seront aussi fiables que les documents papier puisque ceux-ci sont imprimés à partir du site.

Pour la réalisation de ce projet, tant le calendrier que les dépenses ont été respectés. (A savoir : la fin de l'année et Fr. 20'000.-- avec un supplément de Fr. 3'000.-- pour des modifications et adjonctions). Les responsables en sont vivement remerciés.

10. COMMISSION DES ECOLES, CULTURE ET LOISIRS - Séance du 14 novembre 2002 - Rapporteur : Mme Marceline DILONARDO

Rencontre avec les centres de loisirs actifs sur la Ville de Lancy :

- Centre Marignac
- Terrain d'aventure du Petit-Lancy
- Terrain d'aventures de Lancy-Voirets
- Villa Tacchini
- Coordination des locaux autogérés

=====

Mme DILONARDO présente le sujet : *Centre Marignac* - Le centre travaille en collaboration avec les différents centres de loisirs des alentours, avec le Collectif des Palettes et le cycle des Voirets. Tout fonctionne bien.

Les centres aérés, qui accueillent une cinquantaine d'enfants pourront encore bénéficier du parc de l'Institut International de Lancy en été. Les travaux ne devraient commencer qu'en septembre 2003.

Séance ordinaire du 28 novembre 2002

Le secteur "adolescents" sera déplacé, dès le printemps, dans les locaux provisoires avec le Collectif des Palettes. Un budget de fonctionnement supplémentaire sera nécessaire pour le travail d'animation. Les jeunes ont de 15 à 17 ans. Un accueil pour les 12, 15 ans sera utile. Une bonne ambiance règne entre les petits et les grands.

Collaboration avec le centre aéré de Plan-les-Ouates pour l'accueil d'ados, l'organisation de mini-camps et, également pour la préparation du festival Hip-Hop (qui aura lieu samedi dès 9 h. à la salle communale d'Onex). Un nouveau local d'accueil pour ados à midi a été ouvert en collaboration avec le cycle des Voirets et M. Mumenthaler. En octobre et en février, les centres aérés sont à nouveau en fonction.

Autre collaboration : "Bus Bouge" qui tourne l'été dans les parcs à but préventif.

Secteur adulte : plusieurs ateliers sont à leur disposition.

Culture : L'atelier Orchestre de Lancy a intégré l'Association du Centre Marignac en tant qu'entité autonome.

Un projet est en préparation pour le 10ème anniversaire en 2004 du Jazz parmi les jeunes.

Le comptable, M. Philippe Rossier, a demandé un congé sabbatique. Il est signalé également quelques mutations de personnel.

Le Comité est composé de 11 membres.

Terrain d'aventure du Petit-Lancy - Créé en 1989, 261 enfants sont inscrits. La participation est libre. L'enfant peut choisir entre plusieurs activités : les animaux, céramique, vélo, billard, etc. C'est un lieu de rencontre et d'apprentissage social (valorisation de l'enfant et pose de limites).

Le Terrain d'aventure a élaboré une charte que chaque enfant consulte et signe. Elle figurera sur la prochaine plaquette de présentation.

Des travaux de rénovation ont été entrepris: du rez au 1er étage, peinture des murs et boiseries, sols et escaliers poncés, ainsi qu'une meilleure utilisation de l'espace au 1er étage avec création d'une estrade pour les spectacles.

L'image du Terrain d'aventure est ainsi améliorée et engage un plus grand respect des enfants envers le matériel.

Fête de la Caroline : les deux premières éditions ont été un succès. La prochaine aura lieu le 20 septembre 2003. Cette fête est quasiment autofinancée par les recettes et les sponsors. Elle a bénéficié cependant du soutien de la ville de Lancy pour le matériel.

Terrain d'Aventure de Lancy-Voirets - Beaucoup de similitudes avec le Terrain d'aventure du Petit-Lancy, l'accueil y est aussi libre, sauf accord avec les parents. La cotisation est de Fr. 4.--. Possibilité de prendre un repas le mercredi à midi pour le même prix.

Activités surtout extérieures : beau jardin permettant le jardinage.

Un grand atelier permet d'y organiser du bricolage sur bois et divers jeux. Une des principales activités est la poterie, suite à l'engagement d'une céramiste.

En projet : achat d'un four d'occasion. Une demande a été adressée à la Loterie Suisse Romande. Coût : Fr. 3.500.--.

Une nouveauté : le "Tam", remorque mobile que l'on utilise lors de manifestations communales pour l'information et les jeux.

Les Olympiades ont eu lieu en septembre dans le Parc En Sauvy; elles regroupaient 12 centres du canton, soit 2 à 300 enfants.

La traditionnelle course de caisses à savons prévue au printemps a eu lieu en octobre en raison des conditions atmosphériques.

Séance ordinaire du 28 novembre 2002

Des remerciements sont adressés à la Commune et au Service de la Voirie pour leur disponibilité. La manifestation continuera au même endroit malgré les futurs aménagements du parc.

La fête du Terrain d'aventure supprimée faute de participants. Elle a été remplacée par une fête plus axée sur les enfants. Elle a eu lieu un mercredi entre 16 et 19 h. Un groupe de musique et les parents y étaient conviés. Elle a rencontré un très grand succès. Elle sera reconduite en juin avec en plus un spectacle.

Les contacts avec les parents sont une priorité mais hélas que 10 % des parents sont connus des animateurs.

La violence est inquiétante, non pas physique mais verbale. Les jeux sont un support pour détecter les comportements inadéquats et les cas sont signalés à l'infirmière scolaire.

Comité : Il était en déclin... les parents ont été sollicités avec insistance et il se compose actuellement de 7 membres dont 4 parents. Il se réunit dix fois par an.

La Villa Tacchini - L'accueil y est libre. Parmi les activités : le traditionnel local de musique, et en nouveauté : un atelier d'écriture, d'expression corporelle et autres danses.

Au budget 2003 : Une somme de Fr. 1500.-- est prévue pour l'organisation de camps, de week-ends et de sorties.

Le salaire relatif aux petits jobs est maintenu, bien que cette activité n'existe plus. La Villa Tacchini est l'initiatrice de ce projet qui donne des résultats positifs. La FAS'e le reprend. Une autre formule est à l'étude grâce à un regroupement géographique avec 6 ou 7 communes voisines. Pour cela, Fr. 25.000.-- sont prévus au budget pour 2003.

En projet : 4 jeunes travaillent à l'organisation du festival de fin d'année avec un groupe d'Onex.

Bilan : bonne fréquentation et bonne ambiance l'été passé, avec un groupe de jeunes ados de 12 à 15 ans, dont 50 % de filles.

Bonne collaboration de la Villa avec le cycle des Grandes-Communes pour les jeunes en rupture grâce à un dispositif-relais.

Un animateur de la Villa y est d'ailleurs enseignant.

Des problèmes de violence étaient survenus en décembre 2001. Des jeunes ont été exclus.

Il est à regretter un manque de collaboration avec la commune d'Onex.

Le comité : le comité actuel ne comprend que 3 ou 4 membres. Il devrait être élargi à 8. Ce sont principalement des parents qui manquent à l'appel pour le comité et pour les contacts avec les animateurs d'une manière générale.

Il est rappelé que des délégués du Conseil municipal sont nommés (leur rôle devrait être plus clairement défini) et qu'un poste de délégué à la jeunesse va être mis au concours prochainement.

Concernant le Bupp, suite à des problèmes à la Caroline, il ne s'y rend plus. Il tourne cependant jusqu'à la Champagne, sans s'arrêter à Onex, ainsi qu'à Plan-les-Ouates. Le Bupp a été présenté à Expo 02 à la Journée genevoise.

M. Mumenthaler a repris le poste de M. Matthieu.

Il se propose d'encadrer les jeunes en rupture de formation, en leur proposant une sorte de réorientation professionnelle à l'image de ce qui c'est fait à la Villa :

- reprendre le goût au travail avec un horaire fixe 3 fois par semaine
- proposer des stages dans des services publics
- intégrer des stages dans des entreprises privées

Séance ordinaire du 28 novembre 2002

Dans tous les centres, il est constaté un manque de liens avec les parents, même ceux des plus jeunes enfants. En règle générale, les parents n'ont pas de contacts avec les animateurs, ils n'acceptent de se mobiliser que pour les fêtes.

On déplore des problèmes de violence, la plupart du temps "que" verbale.

Sur proposition du Président, il serait intéressant que tous les responsables des centres et la Fédération puissent se réunir et avoir une discussion globale sur ces sujets.

Coordination des Locaux autogérés - composés de M. Bergholz, animateur, M. Lopez chargé des locaux du Petit-Lancy et M. Mumenthaler, travailleur social hors-murs, du Grand-Lancy. Il assure aussi un petit poste à la FAS'e.

Son rôle : - renforcer le lien social interrégional (Il existe une bonne collaboration avec Perly et Plan-les-Ouates) - - responsabiliser les jeunes inoccupés.

En 2002, forte augmentation des jeunes fréquentant les locaux. En les subdivisant, ils sont passés de 15 à 19. Il y a donc eu une augmentation des frais d'entretien et de peinture exécutés par les jeunes. A noter également une augmentation des frais de téléphones.

Au local des Clochetons : Après le départ des 3 filles, un embryon d'association est en train de se créer avec des mamans et des garçons de 16 ans.

Bilan des Activités :

- Construction du forum des Palettes : avec le Collectif des Palettes, enfants, adultes et une trentaine de jeunes des locaux, ont collaboré en bonne harmonie.

- Expo 02 : participation active à la Journée genevoise.

- Fête de la Musique : elle a réuni 7 groupes des locaux, en guise d'inauguration du forum. La population du quartier a été bien représentée. La fête s'est déroulée dans un bon esprit.

- Evolution : les "vieux" jeunes résistent à la venue de juniors. Un groupe de filles de 13-14 ans s'est constitué. La situation est nouvelle, mais tout se passe bien.

Les locaux n'ont pas de comité mais une assemblée générale a lieu 3 ou 4 fois par an à la mairie. Elle est animée par des groupes de jeunes à tour de rôle en tant qu'essai démocratique. Exceptionnellement, on y voit un ou deux parents. Les membres des locaux payants y participent.

Les membres du Conseil municipal sont cordialement invités.

Inquiétudes :

- pas de structures existantes similaires aux locaux autogérés à Onex. Pour débattre de ce sujet, une réunion des Conseils administratifs d'Onex, Plan-les-Ouates et Lancy est fixée.

- Par jalousie, une crainte de réactions violentes existe. L'animateur évoque le dernier feu à l'extérieur de l'école des Palettes.

- Absence de structure socioculturelle au Petit-Lancy/St-Georges

- Inquiétude face à la complexité des conflits que vivent certains jeunes au sein de leur famille et dans leur voisinage.

Concernant le mandat de prestations et l'outil de pilotage, beaucoup de réactions surtout négatives ont été enregistrées.

En résumé : La volonté politique de ce mandat émane de la Présidence du Département de l'instruction publique.

Le débat est très actuel et va se poursuivre. On ne pourra pas arrêter la démarche, mais seulement l'influencer.

Séance ordinaire du 28 novembre 2002

Les professionnels sont consultés. Ils doivent tester un outil et il est important qu'ils participent et rendent compte des résultats.

Les comités des associations et les bénévoles doivent aussi se faire entendre et participer aux discussions.

Cette démarche n'est probablement pas adaptée au travail hors murs, mais prendre en compte cette structure est déjà une reconnaissance importante.

**11. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE -
Séance du 18 novembre 2002 -
Rapporteur : M. Gilles AUGSBURGER**

**a) Enquête publique concernant un projet de modification à la loi sur le
réseau des transports publics du 17 mars 1988**
=====

M. AUGSBURGER présente le sujet : Le Conseiller administratif délégué informe les commissaires que cette démarche est initiée par le Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement et que tout a commencé il y a environ deux ans lorsque le Conseil administratif d'Onex a approché celui de Lancy, pour connaître sa position sur la réimplantation d'une ligne de tram du côté de la route de Chancy.

Ce travail a été piloté par l'Office des transports et circulation en examinant la charge du réseau des TPG en fonction des places de travail actuelles et futures, ainsi que des prochaines constructions de logements.

Un certain nombre de variantes ont été examinées. Il a été retenu que la ligne la plus directe était celle utilisant la route de Chancy, en direction d'Onex et de Bernex.

Trois variantes sont retenues, à savoir :

- Pont-Rouge / Lancy / Chancy, en passant par le Grand-Lancy et le Pont de Lancy
- Carrefour de Bel-Air / rue du Stand / Petit-Lancy
- Comavin / Jonction / Petit-Lancy

L'Office des transports et circulation a constaté que, le long de l'axe Onex-Bemex en direction de la Jonction, les niveaux de capacité des transports publics étaient atteints tant au niveau de la capacité que du confort, et il prévoit une augmentation de plus de 60 % sur ce tronçon dans les vingt prochaines années.

Les Conseillers administratifs des communes d'Onex et de Lancy ont déjà fait part de leur scepticisme quant à la ligne empruntant le pont de Lancy.

Cette implantation étant envisagée pour 2010, le Conseil municipal doit prendre position afin de pouvoir introduire cette nouvelle ligne dans la loi, le sujet sera repris une fois les études terminées.

Après une brève discussion, les commissaires demandent de rajouter un alinéa à cette résolution : stipulant de favoriser la variante permettant de desservir les quartiers de Tivoli, de Surville et le Petit-Lancy par la route de Chancy.

Séance ordinaire du 28 novembre 2002

Le préavis de la commission a été voté à l'unanimité.

Résolution acceptée à l'unanimité. (Voir Annexe).

**b) Projet de modification des limites de zones No 29248-543
(abrogation d'une zone de développement 3) – Pied du champignon**
=====

M. AUGSBURGER présente le sujet : M. Föllmi nous a remis le projet de loi du Grand Conseil avec l'exposé des motifs, ainsi qu'un extrait du plan cadastral.

Dix courriers similaires ont été adressés au Département de l'aménagement, équipement et logement par des propriétaires satisfaits et un courrier par les Passereaux mentionnait que, suite à l'initiative de l'ALU, les zones de Surville et des Semailles-Palettes devaient également être englobées dans cette 3ème zone.

Il est précisé que le Département de l'aménagement, équipement et logement n'a pas donné suite à ces correspondances et que le droit de préemption tombe pour le « pied du champignon », ce dernier étant lié à la 3ème zone.

Un commissaire relève que cette modification fait partie du contre-projet présenté par la commune et la commission préavisée à l'unanimité le vote de cet arrêté.

L'arrêté est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

c) Divers
=====

M. AUGSBURGER présente le sujet : M. Föllmi nous informe que l'institut International de Lancy (ex-collège Marie-Thérèse) va déposer une requête en autorisation de construire prévoyant la démolition de locaux provisoires au centre du parc, pour la construction d'une salle de gymnastique et de classes, ainsi que de logements le long de l'avenue des Communes-Réunies.

Il est précisé qu'une convention sera établie entre cet Institut et la Mairie, afin que nous puissions profiter de l'utilisation de cette salle de gym.

L'Institut a tenu compte des projets de la commune par rapport à l'aménagement de la piscine et du tracé du tram et mettra son terrain à disposition de la fête des écoles une dernière fois en 2003.

Une autre information nous est donnée au sujet de la paroisse protestante du Grand-Lancy, un accord ayant été conclu, sous réserve de l'acceptation par le Conseil municipal, pour l'acquisition d'une partie de son terrain entre la route du Grand-Lancy et la place du 1^{er}-Août, y compris la maison de paroisse. Cet objet sera traité au mois de janvier, en vue de la réalisation de logements le long du chemin des Courtillets.

Le plan directeur du quartier des Marbriers-Saint Georges avance et sera présenté à notre commission début 2003.

Séance ordinaire du 28 novembre 2002

La dérogation pour une densité de 0,4 accordée par le conseil municipal pour une villa au chemin Louis-Burgy a été refusée par le Département de l'aménagement, équipement et logement, en raison du non-respect de la distance construite par rapport à l'Aire.

Une demande de macarons pour les véhicules dans le quartier de l'Épargne a été relancée auprès de l'Office des transports et circulation et une réponse est attendue.

Un commissaire réitère une demande déjà effectuée à l'époque concernant la mise à disposition d'une place de stationnement pour handicapés aux alentours du chemin des Pâquerettes.

La mise en vente du 2ème terrain au chemin de Gilly a paru dans le Lancéen et le Conseil administratif a reçu une dizaine de réponses qui seront traitées prochainement, le Conseil municipal devra approuver cette opération.

Un commissaire se réfère à l'étude d'écomobilité établie en 1999 et souhaite qu'elle ne reste pas dans un tiroir. Il lui est répondu qu'on l'a utilisée notamment pour l'aménagement de l'avenue Eugène-Lance et la rue du Bachet et qu'un montant a été prévu aux investissements pour une étude au chemin des Palettes.

Suite à une question au sujet du plan directeur communal, datant de 1994, il est répondu que ce dernier devra être remis à jour.

12. PROJET DE MOTION DU GROUPE RADICAL « L'ÉCOLE POUR L'ÉCOLE »

M. ERETZIAN : Faisant suite à des rumeurs persistantes, circulant dans le quartier des Palettes, relatives à ce que l'on pourrait appeler un usage inapproprié de certains locaux de l'école des Palettes, une délégation de notre parti s'est rendue sur place afin de vérifier le bien-fondé des dites rumeurs.

Les photos annexées à ce projet de motion parlent d'elles-mêmes.

Nous pourrions décrire les constatations faites comme suit :

- Traces d'incendie
- Vitres cassées
- Portes forcées
- Graffitis et tags à l'intérieur du bâtiment
- Vestiaires mis à sac et fouillés
- Disparition d'objets divers (sacs de gym, réserve d'eau minérale, réserve de chocolat, lunettes de piscine, baskets, polos, etc.)
- Etc, etc.

Les responsables d'école ont manifesté une exaspération grandissante face aux responsables de ces actes, qu'il ne nous appartient pas de désigner.

Le projet de motion que nous déposons, tend à renseigner notre Conseil sur la réalité des faits, à définir les responsabilités et les mesures d'assainissement envisagées.

Séance ordinaire du 28 novembre 2002

Nous vous remercions de bien vouloir accepter ce projet de motion et de le transmettre au Conseil administratif pour réponses aux questions posées.

Mme DILONARDO : Il s'agit en fait d'une intervention commune des partis ayant signé : Les Verts, Socialistes, Alliance de Gauche, Libéral et Démocrate-chrétien.

Conscients des problèmes récurrents pouvant exister au niveau des écoles et persuadés qu'ils doivent être pris au sérieux, les groupes ci-dessous n'en sont pas moins choqués et relèvent le caractère inacceptable de la démarche des motionnaires qui, bien que présents à la séance du 14 novembre qui auditionnait les acteurs des locaux autogérés et centres de loisirs communaux :

- n'ont soufflé mot aux membres de la Commission des problèmes rencontrés aux Palettes et dont ils avaient eu connaissance,
- sont restés muets, ne posant aucune question ni ne demandant aucune explication sur ce point aux responsables présents,
- ont cru pouvoir émettre des doutes, hors commissions sur les compétences des animateurs concernés et nommés par la Commune,
- ont de plus osé proposer la suppression d'une structure dont nous sommes fiers et dont l'efficacité est reconnue.

Enfin, tout en relevant le caractère démocratique du droit de motion, l'accumulation de celles présentées par le parti Radical, peu avant une période électorale, nous semble plus relever d'un souci électoral que de celui de faire avancer les affaires communales.

En conséquence, les groupes soussignés se refusent d'entrer en matière.

Mme DANCET : Mon intervention dans le but de vous inviter à ne pas minimiser les problèmes relevés à l'école des Palettes et dénoncés par les responsables de l'école.

Je citerai par exemple l'impossibilité pour les enseignants de se rendre à l'école pour y travailler le mercredi et les autres jours non consacrés à l'enseignement.

L'école pour les petits enfants est considérée par ces derniers un lieu où la sécurité et la tranquillité doivent être toujours assurées à l'instar de leur propre habitation. Les incivilités constatées, tags - saleté - traces de feu - etc. frappent l'imagination des enfants qui, à terme, perdent la notion de discipline. Voulez-vous que cette situation se poursuive probablement en s'aggravant, si rien n'est entrepris, ou n'estimez-vous pas que la recherche de solution soit une priorité. Vous ne pouvez répondre que par oui car c'est ainsi que parents ou anciens parents d'enfants en âge scolaire répondraient.

Je vous remercie de bien vouloir accepter cette motion et de la renvoyer au Conseil administratif.

M. LANCE : Si j'ai bien compris Mme Dilonardo, vous faites une proposition de ne pas entrer en matière par rapport à cette motion. Donc, nous allons voter sur cette proposition.

Proposition acceptée par 26 oui – 6 non et 0 abstention.

Séance ordinaire du 28 novembre 2002**13. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS**

M. VOLERY : Je voudrais saluer l'initiative prise par un certain nombre de jeunes dans le quartier des Morgines et de la Caroline qui ont proposé de dialoguer avec les habitants concernant des graffitis, ce qui prouve qu'il n'y a pas que des délinquants.

Nous avons reçu, un document concernant les abris-bus par l'intermédiaire du Conseil administratif. Ce document est très intéressant. Je voudrais savoir si le Conseil administratif entend donner suite.

M. AUGSBURGER : J'ai appris par le tenancier du café « Zinette » que cet établissement allait être à nouveau fermé le dimanche, pour cause de non rentabilité.

Il est clair que si le cahier des charges qui avait été envoyé au départ était respecté, cet établissement serait ouvert en offrant des prestations culinaires, même simplifiées par rapport à la semaine, et ce café aurait le même taux de remplissage qu'en semaine.

Je regrette que le ou les tenanciers ne respectent pas le fait qu'ils doivent gérer un établissement communal, réalisé avec les deniers publics, et que cela entraîne certaines contraintes que visiblement ils ne veulent pas assumer.

Je souhaite vivement que le Conseil administratif leur rappelle non seulement leurs droits, mais aussi leurs devoirs.

M. CAVALERI : Un de mes voisins habitant la route de la Chapelle a écrit à l'Office des transports et circulation à propos du trafic, et surtout de la vitesse excessive des pendulaires qui empruntent la route de la Chapelle le matin et le soir. Il a envoyé une copie au Conseil administratif, qui a bien fait son travail, puisqu'il a appuyé la demande de notre communier. Ma question est de savoir si l'Office des transports et circulation a déjà donné une réponse, ou si vous allez le relancer, au cas où elle tarderait aussi longtemps que la précédente démarche que vous aviez faite pour la demande de la pose de feux intelligents à la route de la Chapelle.

Mme JELK-PEILA : Je regrette que l'agenda communal prévoit deux commissions conjointes, le mardi 10 décembre, sachant qu'à cette date-là, plusieurs écoles de la commune organisent et fêtent, pour commémorer le 400^{ème} anniversaire de l'Escalade, et qu'en général, il est bien convenu que la population, certains représentants des autorités puissent y participer. Je trouve tout à fait regrettable qu'il n'y ait pas une reconnaissance de ce qui est fait pour intégrer l'école dans le quartier, de par les autorités, sachant depuis longtemps que ces fêtes vont avoir lieu.

Deuxième remarque qui concerne aussi les écoles. Il s'agit des personnes qui entrent dans les écoles et qui ne sont pas des enfants. Depuis plusieurs années, nous avons rendue attentive la commune que les cours qui ont lieu à la piscine de l'école de la Caroline, à partir de 16.15 heures, des cours pour personnes âgées, ne respectent pas la possibilité pour les enfants de sortir de la piscine, de pouvoir se sécher, être prêts. La leçon se termine à 16.00 heures, donc il faut absolument que les enfants puissent en toute sérénité se sécher, s'habiller, et repartir chez eux les cheveux secs, sans que le siège soit fait aux portes par des personnes impatientes d'entrer.

Séance ordinaire du 28 novembre 2002

M. HEIZMANN : Moi, c'est simplement pour appuyer Mme Jelk-Peila, parce qu'on l'a déjà dit, je ne comprends pas, que le 12 décembre, on ait agendé des commissions, à mon sens, c'est un non-sens de la part des autorités.

M. SPINUCCI : Une réponse à M. Volery. J'ai rencontré le responsable des abris-bus aux TPG, pour explications. Il m'a dit que pour l'instant le dossier est complètement bloqué, parce qu'il n'y a pas de convention signée entre les TPG et la Société générale d'affichage, qui, je vous rappelle paie les abris-bus qui ne sont pas à la charge de la Commune. Pour l'instant, il n'y a pas d'entente sur le type d'abris-bus à mettre en place.

Pour le surplus, je vous rappelle qu'il s'agirait de changer la totalité des abris-bus actuels, ce qui, même si on devait accepter la démarche, prendrait longtemps.

Une réponse à M. Cavaleri. Nous avons l'habitude d'attendre les réponses de l'Office des transports et circulation, en principe dans les 5 ou 6 mois qui suivent, donc pour l'instant, il n'y a pas eu de réponse. A ma connaissance, il n'y a même pas eu d'accusé de réception.

M. CHOBASZ : Dans le prolongement des propos de M. Spinucci, je signale que cela fait 3 ans que nous réclamons l'installation de feux à l'angle chemin de Claire-Vue-route de St-Georges et le délai d'installation vient d'être reporté encore une fois au milieu 2003. Nous agenderons la relance pour la route de la Chapelle, étant rappelé qu'il s'agit d'une route cantonale et non pas communale. Par conséquent, notre pouvoir d'intervention en la matière est limité, si ce n'est effectivement de rappeler les demande formulées par les habitants du secteur.

En ce qui concerne les télescopages entre les élèves qui sortent de la piscine et les usagers des bassins de natation qui souhaitent y entrer, nous avons pris bonne note, Mme Jelk-Peila, de votre remarque. J'imagine qu'il s'agit des usagers du Lancy-Natation principalement.

Mme JELK-PEILA : Non c'est un groupe de personnes du 3^{ème} âge.

M. CHOBASZ : Si vous pouvez me donner simplement le jour pour que l'on puisse faire une intervention.

Mme JELK-PEILA : Le jeudi.

M. CHOBASZ : Nous ferons l'intervention auprès du groupe. Je souhaite rassurer peut-être M. Heizmann concernant la séance prévue le 12 décembre. Je dois signaler, qu'en cas d'élection, le 4 décembre, d'une Conseillère fédérale genevoise, il y aura une manifestation de réception à Genève prévue le même jeudi 12, ce qui ferait que la séance de la Commission des écoles, culture et loisirs devrait vraisemblablement être déplacée.

Enfin Mme Jelk-Peila, on ne peut pas vous rassurer. Peut-être que la voirie sait exactement quand ont lieu les fêtes dans les écoles, mais le Conseil administratif ne le sait pas. Tant mieux si vous recevez une invitation, mais nous n'avons pas reçu d'invitation particulière pour les fêtes des écoles, sauf si nous allons chercher le renseignement. Donc, il est vrai qu'il y a une double séance de commissions qui est fixée ce soir-là.

Séance ordinaire du 28 novembre 2002

Mme JELK-PEILA : La voirie ne peut pas mettre à disposition tout le matériel nécessaire, parce qu'il est déjà pris par d'autres écoles, donc ce sont toutes les écoles de la commune qui vont être concernées.

M. CHOBASZ : Je pense effectivement qu'une petite concertation permettrait d'éviter ce genre de télescopage entre les écoles et permettrait de diffuser aussi l'information. C'est vrai que nous avons un matériel qui est limité.

M. LANCE : S'il vous plaît, on n'ouvre pas le débat maintenant. Si vous voulez en parler en commission, on en parlera volontiers à la Commission des écoles, culture et loisirs.

M. CHOBASZ : Nous avons pris acte. Nous tâcherons de ne pas répéter l'erreur .

M. LANCE : Avant de passer au point 14), j'aimerais saluer l'arrivée de M. Page. C'est vrai, je crois qu'on va battre le record de durée d'une séance du Conseil municipal.

14. QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y en a pas.

M. LANCE : Avant de lever cette séance, j'aimerais souhaiter un joyeux anniversaire à notre ami Frédéric Renevey, qui fête ses 30 ans aujourd'hui, et qui nous offre une agape à la cave. Donc, le public est bien évidemment invité. Je vous remercie.

La séance est levée à 21 heures 10.

Le Secrétaire :

François BAERTSCHI

Le Président :

François LANCE